

ROSPORDEN

10H00 - 18h00

Jardins partagés

Rue Louise Michel

**Dimanche
22 avril
2018**

VIDE



JARDIN

(organisé dans le cadre de la « faites des jardins »)

**Entrée gratuite - exposant : 2 € le mètre linéaire sans table ;
3 € avec table
(remboursement des exposants si annulation pour intempéries)**

Renseignements /
inscriptions

CHEMINS DE FAIRE

**Centre Social de Rosporden 4 rue Alsace Lorraine
cheminsdefaire@gmail.com 02 56 06 56 56**



Règlement

- Le Centre Social organise un vide jardin, **le dimanche 22 avril 2018** aux jardins partagés rue Louise Michel à Rosporden.
- Cette manifestation est ouverte à tous, particuliers, professionnels et associations.
- L'inscription sera enregistrée lorsque le bulletin d'inscription dûment rempli, signé, accompagné du chèque de règlement, sera parvenu aux organisateurs.
- Conformément à la loi, les organisateurs appliqueront la nouvelle réglementation concernant la vente-déballage.
- L'accueil des exposants sera assuré de **8 h 30 à 9 h 45**. Ils devront être munis de la pièce d'identité mentionnée dans leur bulletin d'inscription.
- Les exposants s'engagent à ouvrir leur **stand de 10 h à 18 h** et à prévoir leurs fonds de caisse.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de casse, de dégradation des marchandises exposées, ou pour tout autre incident. Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.
- Tout emplacement non occupé 15 min avant le début de la manifestation sera réattribué. Si problème, contacter le **06 95 61 17 20** le jour même.
- En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué à compter du **lundi 16 avril**.
- Les exposants doivent respecter les limites de leurs emplacements.
- Le vide-jardin a lieu en extérieur, les exposants seront remboursés si annulation pour intempéries.
- La vente doit concerner de près ou de loin le jardinage: plantes, graines, outils, décors... **NB: Tous les produits (engrais, désherbants, etc.) non biologiques sont interdits à la vente !**
- La vente sur place de boissons et de restauration est strictement réservée aux organisateurs (buvette, café, sandwiches, crêpes...), hormis l'alimentation végétalienne.
- Le droit de place est fixé à 2 € le mètre linéaire sans table et 3 € le mètre avec table.
- Le Centre Social se réserve le droit de retourner les chèques lorsque le nombre de places sera atteint.
- Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement après utilisation.
- Les exposants s'engagent à accepter le présent règlement et à renoncer à tout recours contre l'organisateur.

Organisé dans le cadre de la « Faites des Jardins »

Association Chemins de Faire

Bulletin d'inscription :

A retourner avant le vendredi 13 avril
au Centre Social 4, Rue Alsace Lorraine 29140 Rosporden

Je soussigné (e) Nom-Prénom :
Né (e) le : à n° dépt :
Adresse :
Tél : Portable :
Mail :

Professionnel Particulier Association

N° de carte d'identité : Délivrée le : à
ou N° de permis de conduire : Délivré le : à

Pour les professionnels et associations :

Raison sociale de la société ou association :
N° de Registre du Commerce / des Métiers :

Déclare sur l'honneur (pour les particuliers) :

- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de commerce).
- ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal).

Déclare sur l'honneur (pour les professionnels) :

- Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce.
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article R321-7 du Code pénal).

Je désire louer mètre (s) sans table (à 2 € le mètre linéaire)
2 € X =

Je désire louer mètre(s) avec table (à 3 € le mètre linéaire)
3 € X =

Nombre de personne(s) présente(s) sur le stand :

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de l'Association « Chemins de Faire »

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

Fait à le Signature :